

# Mise à niveau en comptabilité et en droit

## Infos pratiques

---

- > ECTS : 0.0
- > Nombre d'heures : 24.0
- > Langue(s) d'enseignement : Français
- > Période de l'année : Enseignement cinquième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral et Travaux dirigés
- > Campus : Campus de Nanterre
- > Composante : Sciences sociales et administration
- > En savoir plus : site web UFR SSA <https://ufr-ssa.parisnanterre.fr/>

## Présentation

---

Ce cours a pour objectif de fournir les bases de la comptabilité financière et du droit à des non-spécialistes et de leur permettre de suivre le cours de *Comptabilité et contrôle interne* et de *Droit des groupements de personnes*.

Le cours est validé lors du cours de Comptabilité et contrôle interne et de Droit des groupements de personnes.

## Objectifs

---

Connaître la présentation des comptes annuels (en particulier pour une association) et les mécanismes fondamentaux de la comptabilité.

Mettre en pratique ces connaissances.

Connaître les principes fondamentaux du droit.

## Évaluation

---

Validé/Non validé

Le cours est évalué lors du cours de Comptabilité et contrôle interne et de Droit des groupements de personnes.

## Pré-requis nécessaires

---

Aucun

## Compétences visées

---

Savoir lire des comptes annuels, en particulier associatifs.

Comprendre les règles de fonctionnement des comptes et les appliquer.

Connaître les principes de bases du droit.

## Bibliographie

---

BERNARD A. et JAOUEN F., *Comptabilité et Gestion des Associations*, Delmas, dernière édition

## Ressources pédagogiques

---

Exercices - petits cas.

## Contact(s)

### > Anne Fabre

Responsable pédagogique  
[annefa@parisnanterre.fr](mailto:annefa@parisnanterre.fr)

### > Anne-marjolaine Roccati

Responsable pédagogique  
[rocca001@parisnanterre.fr](mailto:rocca001@parisnanterre.fr)